

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 7 FEVRIER 2023

A 12h00, à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe)

Procès-Verbal

Le sept février deux mille vingt-trois, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (12) : Cécile VRIGNAUD, Marie JARRY, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT, Pascal LAGOGUEE.

Absents (3) : Monsieur André GUILLERMIC, Madame Claire PAULIC, Monsieur Benoit SIMONNEAU.

Date de convocation : 01-02-2023

Secrétaire de séance : Anne-Marie REVEAU

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEES.....	1
PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL.....	1
DELIBERATIONS.....	2
RESSOURCES HUMAINES	2
Convention Plan de Formation Mutualisé Triennal avec le CNFPT 2023-2025	2
FINANCES.....	3
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
QUESTIONS DIVERSES.....	6

ASSEMBLEES

PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

Convention Plan de Formation Mutualisé Triennal avec le CNFPT 2023-2025

Délibération DEL-RB-2023-001

Rapporteur : Marie JARRY

Annexe : convention Plan de Formation Mutualisé Triennal CNFPT 2023-2025

Vu l'article L.5211-39-1 du CGCT relatif au schéma de mutualisation.

Considérant que le plan de formation mutualisé actuel pour la période 2020-2022 avec le CNFPT approuvé par délibération DEL-RB-2019-021 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2019 est parvenu à son terme le 31 décembre 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 4 octobre 2022 au projet de convention « Plan de formation mutualisé 2023-2025 » ;

Considérant la convention Plan de formation mutualisé 2023-2025 annexée (projet).

Le dispositif issu de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a réaffirmé l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de se doter d'un plan de formation de ses agents. Elle a aussi renforcé les droits individuels et collectifs à la formation des agents territoriaux qui s'exercent selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le CNFPT.

Ce dispositif implique pour les collectivités de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle tout au long de la vie.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, ses établissements de rattachements (CIAS, régies personnalisées Office de Tourisme et Bocapole), ses communes membres sont engagés avec le CNFPT dans un plan de formation mutualisé depuis 2014 pour développer la culture de la formation comme leviers de la gestion des compétences et de la qualité du service public.

Une démarche mutualisée de plusieurs collectivités territoriales à l'échelle d'un territoire permet de conjuguer les ressources et de répondre à des besoins de formation similaires.

La convention annexée « Plan de formation mutualisé 2023-2025 » a pour objet de :

- formaliser la collaboration entre les parties cocontractantes pour la mise en œuvre de formations mutualisées,
- fixer les règles d'organisation des actions de formations,
- répartir les rôles et tâches de chacune pour le pilotage des sessions.

Ce plan de formation mutualisé s'appliquera en 2023 pour une durée de 3 ans.

Les axes prioritaires du plan de formation mutualisé sont les suivants :

- Compétences transversales, approches fondamentales
- Citoyenneté, population, affaires administratives et vie associative
- Appui à la gouvernance, management, pilotage des ressources
- Gestion des Ressources Humaines
- Finances
- Enfance, Petite Enfance, animation, jeunesse, parentalité, familles
- Restauration collective
- Services techniques et environnementaux : voirie et infrastructures, bâtiments et logistiques, espaces verts
- Urbanisme

Le CNFPT organisera chaque année et pour la durée du plan de formation mutualisé, 70 jours de formation.

Afin de rationaliser et d'optimiser leur action sur l'ensemble du territoire, les collectivités désignent un prestataire, qui sera soit la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, soit un prestataire extérieur.

Pour la période de juin 2016 à décembre 2022, la mission de coordination est externalisée avait été confiée au prestataire-coordonateur Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais. Le montant total annuel prévu de cette prestation est de 14 000 €.

Concernant le financement de la prestation de coordination, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais paiera l'année N+1 l'intégralité des sommes dues au titre de cette prestation de l'année N. La régie personnalisée Bocapole remboursera en année N+1 à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais les sommes dues en fonction du nombre d'agents inscrits selon le mode de calcul suivant :

$75\% \text{ du montant de la prestation de coordination / nombre total d'agents inscrits sur l'année N (toute collectivité confondue) = coût par agent inscrit.}$

$\text{Coût de facturation à la collectivité} = \text{nombre d'agents inscrits par la collectivité} \times \text{coût par agent inscrit.}$

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée Bocapole est invité à :

- **adopter la convention « Plan de formation mutualisé 2023-2025 avec le CNFPT » telle que présentée et portée en annexe jointe ;**
- **donner mandat à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour signer la convention Plan de formation mutualisée 2023-2025 ;**
- **approuver la solution de la prestation de coordination avec refacturation à la régie personnalisée Bocapole en fonction du nombre d'agents inscrits ;**
- **imputer les recettes et les dépenses sur les budgets correspondants.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Délibération DEL-RB-2023-002

Rapporteur : Marie JARRY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312- ;

Il s'agit de discuter des orientations budgétaires de la Régie Bocapole, le DOB représentant une étape essentielle de la procédure budgétaire permettant d'informer sur la situation financière et les projets 2023 de la Régie.

Bilan 2022

L'année 2022 a été une année de réelle reprise après les 2 années Covid 2020 et 2021 faites de fermetures partielles et de reprises avortées.

L'activité et le chiffre d'affaires 2022 ont quasiment doublé par rapport à 2020 et 2021, pour se rapprocher de l'année 2016. Le niveau d'activité a même été similaire sur 11 mois, si l'on prend en compte le fait que le mois de janvier 2022 a été quasiment un mois blanc, du fait d'une vague covid en décembre 2021, avec l'annulation de tous les événements importants (week-end chantant, grande braderie, Cofem, vœux...)

La reprise a été réelle sur les événements socio-économiques avec la reprise des salons, le retour de la foire, même si impactée directement par le début de la guerre en Ukraine, les événements associatifs... Les affluences sont très variables, selon la nature des dates, entre les événements gratuits pour le public et les événements payants pour le public. Cela étant dû aussi aux conséquences de l'explosion de l'inflation, avec des conséquences négatives plus importantes sur les spectacles avec un billet d'entrée élevé.

Concernant le grand spectacle, le travail de programmation a perduré avec les organisateurs notamment malgré la contrainte des faibles affluences, avec pour conséquences des reports, mais aussi de nouvelles annulations, non plus liées uniquement au Covid, mais à l'inflation, avec de très faibles niveaux de réservation de billetterie pour les spectacles, bien trop faibles pour que les productions maintiennent les dates programmées.

Sur une vingtaine de spectacles grand public avec tête d'affiche programmée, seulement la moitié des dates ont pu se jouer en 2022.

Concernant l'équipe et le personnel de BOCAPOLE, la mise à disposition partielle de personnels a été poursuivie, dès que l'opportunité se présentait.

Enfin, alors que le niveau de chiffre d'affaires des bonnes années n'a pas été retrouvé encore, la Régie a subi la première vague d'explosion des charges énergétiques, conduisant à prendre des décisions drastiques, comme en décembre avec un prix du gaz exorbitant : baisse du niveau de confort des usagers, coupures du chauffage totalement par période entre les événements, report ou annulation de dates en décembre...

Perspectives 2022

Les perspectives d'activité et de chiffre d'affaires de l'année 2023 sont encourageantes, avec une base prévisionnelle comparable à 2018.

Compte-tenu des difficultés liées à l'explosion prévisionnelle encore accentuée des charges énergétiques (80K€ en 2019 à 218 K€ en 2023) et aux incertitudes d'affluences et de maintien des dates programmées, la Régie ne peut et ne doit pas envisager d'engager de production en propre ou de co-production en 2022.

Les efforts de limitation des charges sont au maximum, en se concentrant uniquement sur les nécessités et obligations liées à la maintenance des équipements de production et de sécurité.

Au niveau de la masse salariale, les revalorisations liées aux effets de l'inflation seront atténuées par une décision de ne pas remplacer un agent technique sur son poste de manutention à court terme, pour n'utiliser qu'en cas de nécessité des renforts ponctuels de main d'œuvre auprès de l'association d'insertion *Atout Services* lorsque le temps est trop court et la charge de travail des démontages et montages est trop élevée entre deux événements. En fonction de l'évolution de la situation dans l'année, une réflexion sera poursuivie sur la possibilité de lancer un recrutement ou non.

Concernant les ressources, il sera possible d'escompter une augmentation de chiffre d'affaires par un meilleur contexte espéré, mais aussi du fait de la décision prise en mai 2022 d'augmenter l'ensemble des tarifs 2023 de 5 ou 10% selon les espaces (en moyenne 6 à 7%). Mais c'est très

loin de compenser les surcoûts énergétiques. Et la Régie mesure aussi les difficultés de ses clients organisateurs avec des affluences plus faibles.

La dynamique de grands spectacles programmés à l'affiche est bonne (18 à 20 en prévisionnel) mais avec des risques d'annulation liés à la motivation du public pour revenir en nombre dans les salles.

Concernant la situation des clients organisateurs, qu'ils soient privés ou associatifs. Il pourrait y avoir des conséquences négatives pour la Régie à moyen ou long terme, dans un contexte très inflationniste : exemple, un client programmeur historique a été placé en liquidation en décembre 2022, entraînant d'ores et déjà 2 annulations de spectacle en 2023.

En 2023, la Régie va devoir s'appuyer sur un soutien supplémentaire de l'Agglo2B pour pouvoir mettre en œuvre un budget prévisionnel équilibré. Celui-ci doit permettre de couvrir les conséquences de 2022 (chiffre d'affaires toujours inférieur à 2018 ou 2019 et inflation forte déjà des charges énergétiques et de la masse salariale) conduisant à un déficit à reporter. Mais ce soutien doit aussi permettre à la Régie de fonctionner, malgré les perspectives d'augmentation des charges énergétiques qui seront d'un facteur 3 en 2023 (facteur 4 en absence de mesures d'économies d'énergies mises en place)

Investissements 2022

Les problématiques récurrentes depuis dix ans d'infiltrations d'eau seront traitées durant l'été 2023, avec la préparation en cours d'une réfection des toitures du site BOCAPOLE.

Par ailleurs, compte-tenu du contexte énergétique, en matière d'investissement, l'Agglo2B a été sollicitée pour investir dans un système de déstratificateurs d'air, ventilateurs installés au plafond de l'espace Europe, afin de faire redescendre la chaleur du plafond vers le sol et diminuer les consommations de gaz pour chauffer cette salle.

Pour rappel, l'investissement dans la GTC gestion technique centralisée (mode de supervision par système d'automate centralisé) avait permis de gérer au plus près et au quotidien le système de chauffage général, ce qui a permis de passer d'une consommation annuelle de gaz avant 2018, de 750 MWh de gaz à 550 MWh les années suivantes.

Le Conseil d'Administration de la Régie de Bocapole est invité à acter le débat d'orientation budgétaire tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Prochain Conseil d'administration** : le 4 avril 2023 à 12h00, à Bocapole

La séance ayant été levée à 13h32.

Le Président,
Madame Marie JARRY

Le secrétaire de séance,
Madame Anne-Marie REVEAU